

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 JUIN 2024

Délibération n° 2024-06-02

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/05/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/05/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Vincent BAUDONNE ; Cyril DURU ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 06 juin 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 04 juin 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 05 juin 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 05 juin 2024
Jean-Yves PLUMET

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Constitution d'une commission consultative pour l'adoption d'un règlement de voirie communale

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un réseau de voies communales d'un linéaire de 30 km dont 8 km environ de voies communales d'intérêt communautaire. De plus, l'évolution démographique et le développement des infrastructures de la ville engendrent de nombreuses interventions sur les différents réseaux associés à ces voies. Madame Le Maire propose de mettre en œuvre un règlement de voirie communale. Elle précise que ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal après avis consultatif d'une commission présidée par le Maire ou son représentant et constituée notamment des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.



Madame le Maire propose donc la création d'une commission consultative composée comme suit :

- Madame Le Maire
- 3 membres du Conseil Municipal (M. PASQUIER, M. TRAMASSET, Mme DURU)
- 1 représentant ENEDIS
- 1 représentant GRDF
- 1 représentant SYDEC (EU /AEP)
- 1 représentant SYDEC (Eclairage public)
- 1 représentant ORANGE
- 1 représentant PIXL (Fibre)
- 1 représentant Conseil Départemental des Landes
- 1 représentant de la Communauté des Communes du Seignanx
- 3 agents de la collectivité

VU les articles L. 141-11 et R. 141-14 du code de la voirie routière,

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une commission consultative afin de donner un avis sur le projet de règlement de voirie communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; David PERRIARD ; Mylène LARRIEU ; Alain CALIOT et Maya VALLART),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La constitution d'une commission consultative afin d'émettre un avis sur le projet de règlement de voirie communale est approuvée.

ARTICLE 2 : La composition de la commission consultative est déclinée comme suit :

- Madame Le Maire
- 3 membres du Conseil Municipal (M. PASQUIER, M. TRAMASSET, Mme DURU)
- 1 représentant ENEDIS
- 1 représentant GRDF
- 1 représentant SYDEC (EU /AEP)
- 1 représentant SYDEC (Eclairage public)
- 1 représentant ORANGE
- 1 représentant PIXL (Fibre)
- 1 représentant Conseil Départemental des Landes
- 1 représentant de la Communauté des Communes du Seignanx
- 3 agents de la collectivité

ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette délibération.



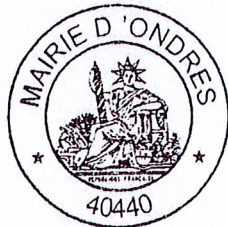
ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

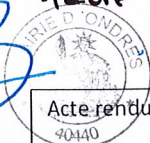
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 07 juin 2024,
Le Maire,



Éric BEUIN,
Maire d'ONDRES



Acte rendu exécutoire le ...M... / ...06 / 2024

- après télétransmission électronique le ...M... / ...06 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...M... / ...06 / 2024